

provincial ne le permet pas. Or, l'honorable ministre pourrait faire des pressions auprès des autorités provinciales afin qu'elles permettent aux municipalités de construire des foyers sous le régime des travaux d'hiver.

Voilà, monsieur le président, ce que nous pourrions faire au lieu de gaspiller 75 p. 100 de ces sommes à faire travailler des hommes au pic et à la pelle dans la terre gelée, ou à couper des branches sur les bords des chemins, ou à faire d'autres travaux inutiles. Voilà qu'on ferait quelque chose d'utile, voilà qu'on créerait du capital pour les Canadiens et l'on permettrait à des citoyens de vivre et d'habiter des maisons convenables. Et ceci serait un actif pour la société. On pourrait faire la même chose dans bien d'autres cas. Mais puisque nous sommes dans le domaine de l'habitation, je me permets de faire ces suggestions à l'honorable ministre, car je sais que cela ne restera pas lettre morte. Je sais que l'honorable ministre est vaillant et actif et qu'il prendra en considération ces quelques suggestions que j'ai l'honneur de lui faire.

[Traduction]

M. Norman Fawcett (Nickel-Belt): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption du bill par un long discours, mais j'aimerais commenter très brièvement le nouvel article 36G. Plus tard le ministre pourrait peut-être répondre à une question que je lui poserais au sujet de la situation qui existe dans diverses régions de ma circonscription. Afin de bien me faire comprendre, je devrais, je pense, entrer dans certains détails. En certains endroits de ma circonscription il a surgi de nombreux petits lotissements répartis sur une vaste étendue de terrain et que des prêts de la loi nationale sur l'habitation ont financés en grande partie. Certaines de ces subdivisions n'ont pu recevoir d'autres prêts en raison de la menace d'eau polluée ou contaminée par des fosses septiques. J'aimerais donc demander au ministre si l'aménagement de petits lotissements sur une vaste étendue de terrain relève de la gestion fédérale, étant donné que l'on consent les prêts en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

Dans l'état actuel des choses, il est pour ainsi dire impossible d'assurer un système approprié de traitement des eaux-vannes dans ces localités en raison de la vaste étendue qu'il desservirait. Arrêter l'expansion de tels lotissements en ce moment c'est comme si on fermait la grange à clef une fois le cheval volé. Il demeure, cependant, que je comprends fort bien pourquoi on devrait l'arrêter. Avant d'approuver l'aménagement des lotissements il faudrait peut-être insister davantage sur la planification. On devrait visiter la localité et établir si l'on peut ou non y construire plus tard un système de traitement des eaux-vannes à un coût économique.

De tels lotissements présentent un autre inconvénient, à mon avis, et c'est qu'un grand nombre de leurs terrains donnent sur une route fréquentée. Il en a résulté beaucoup d'accidents inutiles. J'avoue qu'en ces dernières années on a construit plusieurs routes d'accès, ce qui a éliminé une partie du problème.

En ce qui concerne le nouvel article 36G, j'aimerais informer le ministre qu'autrefois je faisais partie d'un conseil municipal qui s'est prévalu des dispositions de la loi afin d'aider à construire le système de traitement des eaux-vannes qu'il fallait dans la municipalité où je réside. Je me rends certes compte de l'importance de cet article et je suis heureux d'apprendre qu'on va le modifier davantage.

C'est tout ce que je désire dire au sujet du bill. Je serais reconnaissant au ministre de me faire savoir si le gouvernement fédéral exerce quelque contrôle sur l'aménagement de petits lotissements disséminés ici et là sur une vaste étendue de terrain. J'imagine que les autorités provinciales et municipales devraient assumer la plus grande partie de la responsabilité en la matière.

M. C. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement, mais je suis poussé à participer au débat, à la suite de certains témoignages entendus au comité des finances, du commerce et des questions économiques. Je recommanderais au ministre d'assister à certaines de ces séances, afin d'entendre des exposés moins optimistes au sujet de la disponibilité du crédit pour la construction domiciliaire au Canada. Je peux lui signaler que les témoins des milieux bancaires qui ont comparu devant nous ont fait preuve d'un enthousiasme mitigé à propos de l'extension de leurs opérations dans ce domaine.

Je crois également que le problème du logement fait partie d'un problème beaucoup plus étendu. On a également signalé ce fait à nos séances du comité des finances, du commerce et des questions économiques. Le principal problème est la mauvaise affectation des ressources. Nous ne pouvons, certes, avoir un programme suffisant de logement aussi longtemps que nous permettrons, vu la confiance touchante que nous témoignons au mythe de la libre entreprise, la construction d'immeubles élevés d'appartements de luxe, d'un nombre superflu de centres d'achats et dans ma région, d'un nombre excessif de fabriques de pâte à papier.

Pendant les audiences du comité, j'ai demandé au gouverneur de la Banque du Canada s'il croyait possible de compenser cette mauvaise répartition des ressources au moyen de mesures monétaires. Il m'a dit très franchement qu'à son avis la chose n'était pas